



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.2/48/10
18 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
DEUXIEME COMMISSION
Points 91 e) et 99 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
ENVIRONNEMENT

APPLICATION DES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE DES
NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

Lettre datée du 16 novembre 1993, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir un document du Ministère de l'environnement de la République fédérative de Yougoslavie, contenant la résolution relative à la politique de protection de l'environnement de la République fédérative de Yougoslavie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 91 e) et 99 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

ANNEXE

Document du Ministère de l'environnement de la République fédérative de Yougoslavie, contenant la résolution relative à la politique de protection de l'environnement de la République fédérative de Yougoslavie*

* Distribué uniquement dans la langue dans laquelle le document a été soumis.